



COMMUNE DE CHARMES-SUR-RHÔNE

Cantine scolaire de Charmes-sur-Rhône **Règles de bonne conduite**

- 1 - Avoir une attitude correcte**
- 2 - Respecter le personnel d'encadrement**
- 3 - Respecter les consignes données**
- 4 - Respecter les autres élèves**
- 5 - Respecter la nourriture (ne pas jeter la nourriture, ne pas jouer avec la nourriture)**
- 6 - Respecter les règles d'hygiène**
- 7 - Respecter le matériel**

CHAQUE ÉLÈVE S'EST ENGAGÉ À RESPECTER CES RÈGLES

Tout manquement à ces règles de bonne conduite pourra faire l'objet de sanctions prises par la collectivité responsable du service (Commune de Charmes-sur-Rhône). Ces sanctions allant de l'avertissement écrit à l'exclusion temporaire ou définitive du service. Le constat de désordres liés au comportement de l'enfant entraînera systématiquement la convocation des parents pour un entretien avec un responsable afin de régler les problèmes d'un commun accord.

Signature des parents	Nom/Prénom et Signature de l'élève